

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 MER ET LITTORAL

ITSASOA ETA ITSASBAZTERRA NATURA 2000 HELBURU DOKUMENTUA



ANNEXES / GEHIGARRIA

7200813

Côte basque
rocheuse et
extension
au large

Euskal kostalde
arrokatsua
eta itsas zabala

FR7200775

Domaine
d'Abbadia
et corniche
basque

Abadia
eremua eta
euskal erlaitza

R7200776

Falaises
de Saint-Jean-
de-Luz
à Biarritz

Donibane Lohizune
eta Biarritze arteko
itsaslabarra

FR7212002

Rochers
de Biarritz :
le Bouccalot
et la Roche ronde

Miarritzeko
harkaitzak: Bouccalot
eta Roche Ronde



Actualisation 2021

CONTACTS.....	- 4 -
Programmation 2021-2025 : Actions à mettre en œuvre et/ou à poursuivre par objectifs de gestion.....	- 5 -
Fiche action M12	- 4 -
Analyse des risques liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaires.....	- 4 -

CONTACTS

Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Nouvelle - Aquitaine – DDTM des Pyrénées-Atlantiques

Présidents du Comité de Pilotage

Eneko ALDANA-DOUAT, maire de Ciboure et conseiller communautaire délégué au pôle Sud Pays basque

Opérateur Natura 2000

Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB)

Direction Littoral et Milieux naturels

Chargée de projet : Ines ALMANDOZ

Tel : 05 59 48 30 85

Courriel : i.almandoz@communaute-paysbasque.fr

Adresse postale :

Communauté d'agglomération Pays basque

Pôle Sud Pays Basque

5-7 rue Putillinea

64122 Urrugne

Co-animateurs N2000

La communauté d'agglomération Pays basque est chargée de la mise en œuvre du DOCOB N2000, en lien avec deux co-animateurs :

Pour la partie marine des sites :

Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pyrénées Atlantiques et des Landes (CIDPMEM 64-40)

Chargé de mission : Nicolas SUSPERREGUI

Tel : 05 59 47 65 48

Courriel : n.susperregui@cidpmem6440.eu

Adresse postale :

12 quai Pascal Elissalt

64 500 Ciboure

Pour le site FR 7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la roche ronde » :

Ville de Biarritz

Direction Aménagement Durable – Littoral

Service Environnement et Océan

Peggy BERGERON

Tel : 05 59 41 83

Courriel : p.bergeron@biarritz.fr

Programmation 2021-2025 : Actions à mettre en œuvre et/ou à poursuivre par objectifs de gestion

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Objectifs de gestion terrestres						Objectifs de gestion marins					Objectifs de gestion avifaune			
			OGTT1	OGTT2	OGTT 3	OGDT 1	OGDT 2	OGDT 3	OGM1	OGM2	OGM3	OGM4	OGM5	OGA1	OGA2	OGA3	
ANIM_sic		1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
SENSI_sic		1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T1	Préserver les fonctionnalités écologiques des plages à vocation naturelle	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T2	Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T3	Mettre en place un réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T4	Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral du Département et des communes	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T5	Accompagner une réflexion visant à la définition d'un plan d'aménagement et de gestion sur la corniche basque	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T6	Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T7	Limiter la banalisation et la dégradation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T8	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T9	Adapter les usages terrestres associés au ramassage des algues rouges depuis l'estran	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T10	Affiner l'inventaire des chiroptères et préciser la fonctionnalité des sites littoraux pour ces espèces	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
T11	Mettre en place un suivi pluriannuel de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M1	Préserver le récif d'Hermelles	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M2	Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M3	Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M4	Lutter contre les macrodéchets	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M5	Soutenir la démarche du CIDPMEM et CRPMEM pour la gestion durable de la ressource et du milieu marin	3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M6	Participer à l'amélioration des connaissances sur les espèces migratrices d'IC	3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M7	Participer à l'amélioration des connaissances sur les mammifères marins	3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M8	Assurer une veille active sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
M9	Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			

M10	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire Récifs et évaluer son état de conservation	1														
M11	Réaliser un inventaire écologique des grottes semi-obscures et le suivi des peuplements	1														
M12	Veiller au maintien du niveau de risque lié à l'activité de pêche professionnelle	1														

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Objectifs de gestion terrestres						Objectifs de gestion marins					Objectifs de gestion avifaune		
			OGTT1	OGTT2	OGTT3	OGDT1	OGDT2	OGDT3	OGM1	OGM2	OGM3	OGM4	OGM5	OGA1	OGA2	OGA3
ANIM_zps		1														
SENSI_zps		1														
A1	Former des ambassadeurs Natura 2000, en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre par Biarritz	1														
A2	Renforcer la collaboration avec les autorités compétentes en mer	1														
A3	Proposer l'adaptation du plan lumière sur le littoral de Biarritz afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	2														
A4	Proposer l'adaptation des feux d'artifice afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	2														
A5	Poursuivre et compléter le suivi des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial	1														

Légende :

T...	Actions relatives à la partie terrestre des sites du DOCOB
M...	Actions relatives à la partie marine des sites du DOCOB
A...	Actions relatives à la ZPS du DOCOB
	Actions communes à la partie marine et à la partie terrestre des sites « mer et littoral »
	Actions communes à la partie marine, la partie terrestre des sites « mer et littoral » ainsi qu'à la ZPS
	Actions communes à la partie marine et la ZPS

Fiche action M12

Les mesures contenues dans cette fiche action ont été validées en Comité de Pilotage le 15 novembre 2019.

M12

FR 7200776
FR 7200775
FR 7200813

VEILLER AU MAINTIEN DU NIVEAU DE RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ DE PÊCHE PROFESSIONNELLE

Priorité : 2
Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site

OGM 4 Sensibiliser, informer et communiquer

Habitats/espèces d'IC concernées

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêts communautaires

Pratiques en 2020

Implication des représentants des pêcheurs professionnels pour l'analyse des risques liés à la pêche professionnelle

Changements attendus

- Améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats
- Replacer l'homme et ses bonnes pratiques au centre de la conservation des milieux et des espèces
- Développer la sensibilisation du grand public

Description de l'action

► Éléments de contexte

Conformément aux articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et la Loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L 414-4 du code de l'Environnement) : « Les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, réalisées à l'échelle de chaque site, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000. »

Durant l'année 2019, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) en collaboration avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Nouvelle Aquitaine ont mis en œuvre la méthode d'Analyse du Risque lié à la Pêche a été mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2012 (MNHN, SPN, 2012) sur le territoire des sites Natura 2000 « Mer et Littoral » de la Côte basque ». Les résultats de l'étude ont été validés en comité de pilotage de l'étude PAMPAQ le 25 juin 2019 et en comité de pilotage des sites Natura 2000 « Mer et Littoral » du 15 novembre 2019.

Au regard des résultats de l'analyse de risque au sein des sites Natura 2000 de la Côte basque et des paramètres contextuels identifiés, les risques identifiés sont les suivants :

- Des **risques nuls** par les activités de pêche aux engins pélagiques ou semi-pélagiques (bolinches, filets soulevés, lignes et cannes, dragues à algues) ;
- Des **risques faibles** des habitats meubles (1110) et de la plupart des habitats rocheux par les activités de pêches professionnelles aux arts dormants (palangres de fond, filets calés de fond, casier) ;
- Des **risques modérés** de dégradations de certains habitats rocheux : roches et blocs à couverture algale (1170-R08 et 1170.R09.01.05) aux arts dormants ;

Ces risques sont à relativiser au regard :

- du risque dû aux ancrages des engins ;
- de la pratique limitée sur les accores (perte ou casse d'engin) ;
- de l'effort faible (selon les engins)

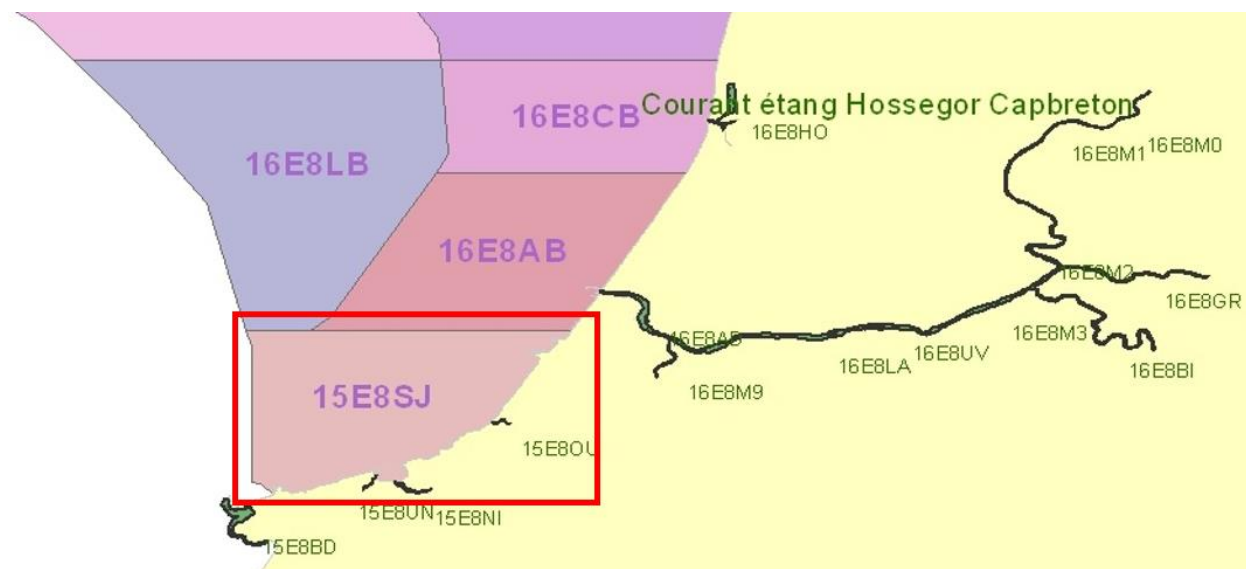
► Détail de l'action

Au regard des niveaux de risque identifiés, les propositions de mesure sont non réglementaires.

Action 1 : Vérifier le maintien des niveaux de risques liés à la pêche professionnelle

L'objectif de l'action est d'organiser une **veille des activités de pêche professionnelle présentes au sein des sites N2000 de la Côte basque**. Il s'agit d'identifier des changements de pratiques (activité nouvelle, augmentation des emprises des activités existantes) et de suivre les paramètres contextuels (nombre de navires, « effort de pêche » des arts dormants / évolution des pratiques / engins) à partir d'une veille des activités de pêche professionnelle.

Pour cela, le CIDPMEM 64/40 analysera annuellement les données de pêche dans le sous-rectangle statistique 15E8 SJ englobant les sites Natura 2000 marins



Localisation du sous rectangle statistique 15E8SJ « Littoral basque rocheux »

Les données nécessaires à l'analyse sont :

- **Données des navires de moins de 10 mètres** : le CRPMEM Nouvelle Aquitaine pilote le suivi halieutique des navires de moins de 10 mètres de Nouvelle Aquitaine. Il mettra à disposition les données des navires ayant une activité dans le 15E8SJ.
- **Données des navires de 10 – 12 m non soumis à géolocalisation (Vessel Monitoring System : VMS)** : le suivi halieutique des navires de moins de 10 mètres piloté par le CRPMEM Nouvelle Aquitaine devra être étendu aux quelques navires de 10-12 mètres non soumis à géolocalisation satellitaire pratiquant leur activité dans le 15E8SJ,
- **Données des navires soumis à VMS** : l'Office Français de la Biodiversité met à disposition du CIDPMEM 64/40 les données concernant les navires pratiquant dans le 15E8SJ soumis à VMS.

Parallèlement à ce suivi d'activité de pêche traditionnelle, le CIDPMEM 64/40, en collaboration avec la coopérative maritime La Basquaise, mettra en place un suivi spécifique de l'activité de ramassage des algues épaves.

En cas d'évolution des activités ou de la connaissance des fonds marins, les risques devraient être actualisés.

Nature des opérations

Suivi de l'activité de pêche et de ramassage des algues sur les sites Natura 2000 marins

Montant HT

10 jours animateurs/an

Action 2 : Diminuer les risques en valorisant et en développant les bonnes pratiques

L'objectif de l'action est d'inciter les pêcheurs professionnels à mettre en œuvre des bonnes pratiques en :

- Inventoriant les bonnes pratiques existantes pour diminuer les risques,
- Faisant la promotion de ces bonnes pratiques (sensibilisation, guide, autre),
- Suivant l'évolution de ces bonnes pratiques

Pour les pêcheurs professionnels, la problématique environnementale prioritaire est la reconquête d'une bonne qualité de l'eau. La présence croissante du liga, mucilage marin sur la côte basque, et la pollution par les macrodéchets sont les déchets et la pollution.

Les pêcheurs basques s'inscrivent déjà localement dans **une stratégie de pêche durable** ([Lien](#)) avec un axe environnemental développé (gestion des ressources, diversification d'activités, veille environnementale, partenariats scientifiques-pêcheurs, collecte des macrodéchets, réduction des déchets organiques et inorganiques et valorisation matériel pêche à terre...) et des pratiques vertueuses (Interdiction d'engins trainants, limitation de l'effort de pêche, suivi et gestion des ressources, labellisation des produits de ligne, promotion des marées de courte durée...)

6 axes de développement de la stratégie pêche durable du CIDPME 64/40 ont été retenus :

- Continuer à proposer des mesures d'autogestion des pêcheries quand cela est nécessaire : interdiction d'engin, gels de licences...
- Promouvoir la petite pêche côtière : marées courtes, temps d'immersion des engins réduit, nombre d'engins limités,
- Valoriser les produits de la pêche locale : privilégier la qualité à la quantité, développer les circuits courts
- Assurer une veille environnementale : valoriser le rôle de sentinelle des pêcheurs,
- Développer la diversification des revenus : accompagner le pescatourisme, le ramassage des déchets et des algues rouges, valoriser les co-produits de la pêche, revaloriser les matériels de pêche usagés.
- Réduire l'empreinte environnementale de la pêche professionnelle : réduire les déchets organiques et inorganiques, réduire la consommation énergétique

Les structures professionnelles ont aussi prévu de poursuivre et actualiser ce travail et de le diffuser auprès de ces adhérents.

Nature des opérations	Montant HT
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et diffusion d'un guide de bonnes pratiques 	10 Jours animateur (4 000 €)

Action 3 : Limiter la perte d'engins de pêche et faciliter leur récupération

Les pêcheurs basques rappellent que les tombants sont peu pratiqués pour des raisons de pertes d'engins et que les temps d'immersion des engins sont courts (< 24 h). Le risque modéré obtenu est donc à relativiser.

Cette mesure vise à diminuer l'impact des matériels de pêche usagés ou en activité sur les habitats marins.

Depuis 2018, la CCI Bayonne Pays Basque, concessionnaire du port de Saint Jean de Luz-Ciboure, en partenariat avec l'association ADELI a mis en place un **atelier de démontage des filets usagés** ([Lien](#)) à destination des pêcheurs professionnels. L'objectif est de proposer un nouveau service aux pêcheurs professionnels afin de débarrasser les quais voire les quais encombrés par ces « déchets ». Les nappes de filets usagés démontées sont **revalorisées en matière première de granulés plastiques** par la start-up NOOSTRIM ([Lien](#)). La réutilisation de ces granulés plastiques pour la production de nouveaux produits est testée par les entreprises du cluster de la glisse EUROSIMA ([Lien](#)).

En 2020, le CIDPMEM 64-40 a financé, via le programme de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le projet « [DEEP-SMS](#) (Smart Monitoring System) : L'innovation au service d'une pêche durable, innovante et compétitive. » ([Lien](#)) porté par l'Université de Bordeaux. Bien que l'objectif principal du projet soit de limiter la perte de filets et d'en faciliter la récupération, les objectifs secondaires sont les suivants :

- Localiser de façon simultanée et de manière unique plusieurs dispositifs sur un même filet,
- Optimiser le grappinage (récupération) par téléguidage du filet détecté,
- Limiter les captures accidentelles de cétacés,
- Communiquer des informations in-situ depuis le filet (température, pression, houle, etc.),
- Détecter de façon précoce la dérive de filet et alerter le patron de pêche

Enfin, un dispositif anonyme de déclarations de perte d'engins avec géolocalisation sera mis en place auprès des pêcheurs du CIDPMEM 64-40.

Nature des opérations	Montant HT
<ul style="list-style-type: none">● Suivi du projet de revalorisation des engins de pêche usagés	2 jours animateur /an (800 €)
<ul style="list-style-type: none">● Suivi du projet DEEP SMS (2020 – 2023)	2 jours animateur / an (800 €)
<ul style="list-style-type: none">● Dispositif de déclaration de perte d'engins (2021)	1 jour animateur / an (400 €)

► Autre(s) action(s) en lien

M3 : Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer

M4 : Lutter contre les macrodéchets

M5 : Soutenir la démarche du CRPMEM Nouvelle Aquitaine/CIDPMEM 64-40 pour la gestion durable de la ressource et du milieu marin

M7 : Participer à l'amélioration des connaissances sur les populations de mammifères marins

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- CIDPMEM 64-40

► Partenaires techniques

CRPMEM Nouvelle Aquitaine, OFB, IFREMER, CAPENA, Coopérative Maritime La Basquaise

► Financeurs potentiels

- OFB
- DREAL
- Département
- FEAMP

► Montant sur 5 ans

32 400 €

► Outils financiers

FEAMP 2021 -2027

► Calendrier et budget estimatif

2021	2022	2023	2024	2025
Action 1 Action 2 Action 3	Action 1 Action 3	Action 1 Action 3	Action 1 Action 3	Action 1 Action 3
10 000 €	6 000 €	6 000 €	5 200 €	5 200 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Maintien du cantonnement de pêche sur le littoral des communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz
- Maintien de l'absence des activités aux arts trainants
- Maintien des niveaux de risques

► Mise en œuvre de la mesure

- Synthèse annuelle d'activité de pêche dans les sites Natura 2000 marins
- Synthèse annuelle de ramassage des algues épaves dans les sites Natura 2000 marins
- Nombre d'artisan pêcheurs adhérant au guide de bonnes pratiques
- Nombre d'artisan pêcheur faisant appel à l'atelier de revalorisation des matériels usagés
- Nombre de pêcheurs déclarant la perte d'engins de pêche

Analyse des risques liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaires



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



l'Europe
s'engage
en France
avec le FEAMP



Analyse des risques liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaires des sites Natura 2000 :

Côte basque rocheuse et extension au large
Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz
Domaine d'Abbadia et corniche basque

Sommaire

1. Contexte	3
2. Méthodologie et sources d'information	4
2.1. Principes méthodologiques.....	4
2.2. Mobilisation des informations.....	6
2.3. Restitution et validation avec les organisations des professionnels et acteurs du site	9
3. Résultats de l'analyse des risques liés aux activités de pêche sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 de la Côte Basque	10
4. Propositions de mesures	13
4.1. Analyse des besoins de mesures	13
4.2. Discussion et propositions de mesures.....	14
5. Fiches bilan : résultats et mesures.....	15
Bibliographie.....	25
Annexes.....	25
Annexe 1 : Matrice issue des sensibilités des habitats aux pressions physiques défini par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN, 2016).	26
Annexe 2 : Matrice de pressions des engins de pêche, hors engins de pêche non présents sur le site Portion du littoral sableux de la côte aquitaine (ganguis, sennes danoises et écossaises, dragues, scoubidous (Ifremer, version intermédiaire présentée en groupe de travail national le 26/04/2018)	27
Annexe 3 : Tableau bilan des enjeux identifiés sur les sites de la Côte Basque	32
Atlas cartographique.....	34

1. Contexte

Conformément aux articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et la Loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L 414-4 du code de l'Environnement) :
« *Les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, réalisées à l'échelle de chaque site, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000.*»

L'« analyse des risques pêche » est donc un dispositif législatif obligatoire précisé par la circulaire DEB / DPMA du 30 avril 2013, elle repose sur :

- La réalisation d'une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche en s'appuyant sur une méthode élaborée par le MNHN (méthode disponible uniquement pour les habitats à ce jour) ;
- des propositions de mesures de gestion au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 le cas échéant (quand un risque est identifié) au sein des groupes de travail dédiés aux mesures de chaque site N2000 ;
- une harmonisation de l'analyse de risque et des propositions de mesures de gestion, à l'échelle de la façade sous le pilotage de la DIRM en lien avec les DREAL, visant à assurer la cohérence entre sites ;
- une intégration des résultats des travaux dans le DOCOB suite à une présentation et à une discussion en COPIL du site Natura 2000 ;
- un accord du préfet compétent en matière de pêche maritime sur les mesures de gestion avant son approbation par le (et/ou les) préfet(s) pour la gestion du site Natura 2000.

Le projet PAMPAQ

L'objectif général du projet est la mise en œuvre de la directive habitats-faune-flore à travers la bonne prise en compte des activités de pêche professionnelle dans la gestion des sites Natura 2000 en mer en Nouvelle Aquitaine. Cet objectif s'est traduit au sein de 4 sites Natura 2000 par la réalisation des trois étapes suivantes :

- A. Diagnostic socio-économique des activités de pêche,
- B. Réalisation des analyses de risque selon la méthode établie par le MNHN (2012) et
- C. Propositions des mesures de gestion permettant de réduire les risques identifiés préalablement

Sites Natura 2000	A. Volet pêche professionnelle du diagnostic	B. Analyse de risques	C. Propositions de mesures
Côte basque rocheuse et extension au large	Non, déjà disponible	oui	oui
Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz			
Domaine d'Abbadia et corniche basque			
Portion sableuse du littoral aquitain	oui	oui	Oui

Tableau 1 : Tableau de synthèse des travaux réalisés dans le cadre du projet PAMPAQ

Un comité de pilotage du projet a été constitué en réunissant la Direction Inter Régionale de la Mer Sud Atlantique (DIRM SA), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL), la Préfecture Maritime, le CRPME et l'AFB. Quatre comités de pilotage ont eu lieu entre octobre 2017 et juin 2019 et ont permis de présenter l'état d'avancement des différentes actions, de les orienter et de valider les différentes étapes.

2. Méthodologie et sources d'information

2.1. Principes méthodologiques

La méthode d'Analyse du Risque lié à la Pêche a été mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2012 (MNHN, SPN, 2012).

La démarche d'évaluation de risque consiste à collecter, analyser et superposer géographiquement (sous Système d'Information Géographique) et à l'échelle de chaque site Natura 2000, trois niveaux d'information (figure 1) :

- **1^{er} niveau** : les habitats et leur distribution : cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site. Pour chaque habitat du site, l'état de conservation des habitats au sein des sites et l'importance du site Natura 2000 pour sa conservation par rapport au reste du réseau sont pris en compte (paramètres contextuels).
- **2^{ème} niveau** : les activités de pêche : distribution des activités de pêche par engins ou métiers de pêche. Le croisement est réalisé uniquement en fonction de la présence de l'activité de pêche sur un habitat. Les efforts de pêche des différentes activités sont spatialisés pour discerner les zones et les périodes de plus ou moins grande intensité de l'activité au sein du site Natura 2000 (paramètres contextuels). Ils permettront ainsi une meilleure orientation des éventuelles mesures de gestion au sein des sites.

- **3^{ème} niveau** : la nature des interactions entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire. Ces interactions sont caractérisées en fonction :
 - des pressions qui peuvent potentiellement être générées par les différents types d'engins de pêche sur les habitats et,
 - la sensibilité spécifique des habitats du site Natura 2000 par rapport aux pressions physiques générées par les activités de pêche.

Une nouvelle méthode est en cours d'élaboration par un groupe de travail national. Cette nouvelle méthode inclut la mise à jour des matrices de croisement (niveaux de pression des engins, et intégration de nouvelles évaluations de sensibilité des habitats). L'analyse des risques liés à la pêche sur les sites de la Côte Basque est réalisée à partir d'une méthode transitoire utilisant :

- La matrice de sensibilité des habitats publiée par le MNHN en 2016 ;
- La matrice de pression des engins de pêche en cours de finalisation par l'Ifremer en 2018. La version utilisée pour l'analyse est une version de travail communiquée le 02/02/2018, susceptible d'être modifiée par le groupe de travail national.

Les résultats de l'analyse sur les sites de la Côte Basque ont été présentés et validés en COPIL de projet PAMPAQ, le 4 avril 2018 en présence des partenaires du projet (CRPMEM NA, AFB), des services de l'Etat (DIRM SA, DREAL Nouvelle Aquitaine) et des opérateurs de sites (Agglomération Sud Pays Basque, Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins –CIDPMEM- 64/40).

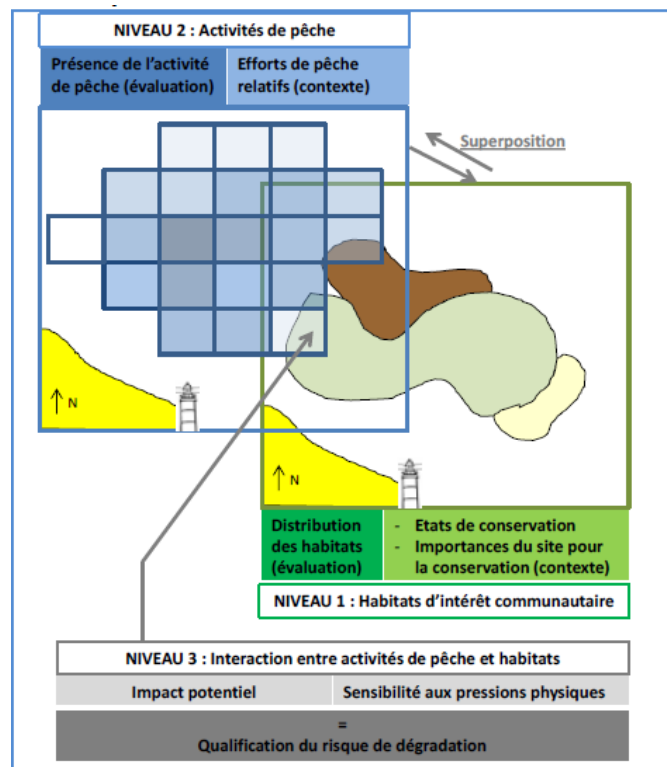


Figure 1 : Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000 (MNHN, 2012)

En fonction des données disponibles, des informations contextuelles sont également analysées pour identifier et orienter les éventuelles mesures de gestion au vu des risques identifiés.

Exemples de paramètres contextuels liés aux activités de pêche :

- L'effort de pêche : nombre de navires et temps de pêche dans les mailles ;
- La réglementation existante;
- La dépendance socio-économique des pêcheurs aux secteurs : taux de dépendance des navires au secteur.

Exemples de paramètres contextuels liés aux habitats :

- L'enjeu de conservation de l'habitat et son état tel que défini par le DOCOB;
- Les objectifs de conservation : objectifs longs terme et objectifs opérationnels ;
- La part de l'habitat en interaction avec l'engin de pêche sur le site ;

2.2. Mobilisation des informations

Niveau 1 : les habitats d'intérêts communautaires

- **Distribution :**

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire est mise à jour. Les données utilisées sont issues du programme d'acquisition de connaissances CARTHAM et des données locales mobilisées dans le cadre du DOCOB. Dans ce cadre, les données historiques ont été mobilisées et les habitats ont été caractérisés à partir de sonar multifaisceaux et d'observations et de photographie de terrain en plongée sous-marine.

- **Sensibilité des habitats :**

Conformément à la méthode, un niveau (fort, modéré, faible ou inconnu) de sensibilité aux pressions physiques est évalué pour chaque habitat d'intérêt communautaire identifié dans la cartographie. Cette évaluation est réalisée à partir des matrices de sensibilité élaborées par le MNHN en 2016 (MNHN, 2016). Pour les habitats non décrits dans ces matrices, le niveau de sensibilité est défini à partir des travaux de Tillin de 2010 (Tillin et al., 2010).

Des cartographies de sensibilité des habitats aux différents types de pressions que peuvent exercer des engins de pêche sont réalisées.

- > *cf. Annexe 1 : Matrice bilan de sensibilité issue des matrices MNHN (MNHN, 2016)*
- > *cf. Atlas cartographique : 1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires, habitats particuliers*

- [Enjeux de conservation et objectifs du DOCOB \(cf. Etat initial du DOCOB N2000\)](#) :

Un travail de hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site Natura 2000 a été fait lors de l'élaboration du DOCOB en 2014 . Les niveaux d'enjeux considérés pour l'analyse de risques sont les « valeurs patrimoniales » associées à chaque habitat, qui ne tiennent pas compte de l'effet des activités pour définir la note d'enjeux. L'activité est prise en compte par ailleurs dans l'analyse de risques.

Les « valeurs patrimoniales » ont été obtenues à partir d'une méthode de hiérarchisation des enjeux s'appuyant sur la représentativité régionale et locale de l'habitat et de sa sensibilité. Quatre catégories de valeurs patrimoniales sont identifiées : faible, moyen, fort et très fort.

> cf. Annexe 4 : Tableau de synthèse des « valeurs patrimoniales » associés aux habitats marins

Niveau 2 : les activités de pêche

Les données spatiales d'activité pêche proviennent de deux sources :

- les données VMS (Vessel Monitoring System) des années 2013 à 2015 selon un maillage 1'*1' pour les navires équipés de ce système de géolocalisation (obligatoire pour les navires de plus de 12m). Ces données sont disponibles pour les engins suivants : filets calés de fond, palangres de fond et bolinches.
- Les données des enquêtes de 2012 réalisées dans le cadre du diagnostic socio-économique du DOCOB des sites. Un bilan de l'évolution des pêcheries entre 2012 et 2016 a été réalisé dans le cadre de l'analyse de risque et a permis de renseigner des paramètres contextuels propres aux activités.

Pour des raisons de confidentialité, les cartes d'activité issues des données VMS ne sont pas présentées dans ce rapport car moins de 3 navires ont été identifiés selon chaque type d'engin. Les croisements ont été étudiés en chambre, en présence des services de l'Etat.

*> cf. partie 5
> cf. Atlas cartographique : Cartographies des efforts de pêche : sources DOCOB Natura 2000*

Niveau 3 : la nature des interactions entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire :

Les interactions entre les habitats et les activités de pêche sont qualifiées par un niveau de risque défini à partir de :

- la sensibilité de chaque habitat aux différentes pressions telle que défini précédemment (cf. niveau 1 les habitats d'intérêts communautaires) ;
- la pression que peut générer chaque type d'engin de pêche sur les différents habitats d'intérêt communautaire.

Ces deux paramètres sont intégrés pour qualifier le risque associé à chaque pression s'exerçant sur l'habitat.

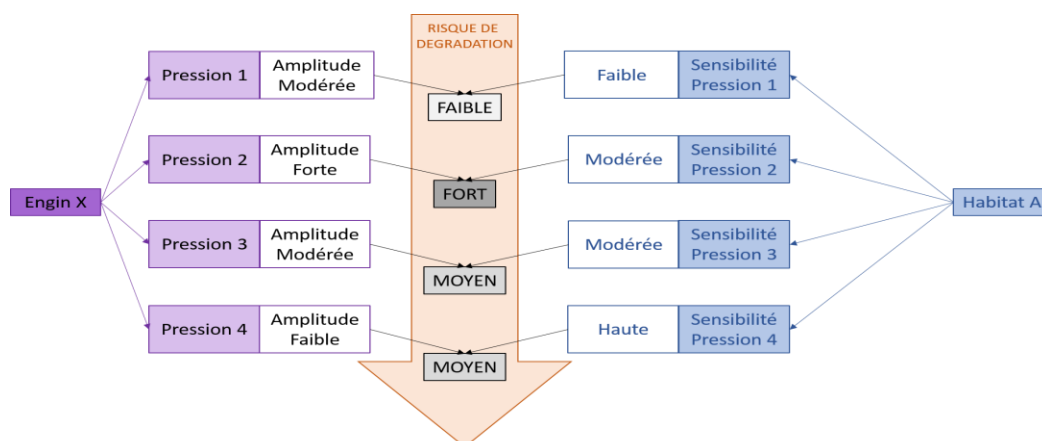
Risque potentiel		Pression d'un engin de pêche sur un substrat (matrice IFREMER)			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité locale de l'habitat	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul
	Inconnue	Valeur de l'impact potentiel "?"			

Tableau 2 : Méthode de qualification du risque potentiel (intégration entre le type de pression et la sensibilité de l'habitat à la pression).

Dans le cadre de cette analyse, les niveaux de pressions générés par les engins de pêche sont définis à partir de la matrice produite par l'Ifremer en 2018. Dans le cadre de l'analyse de risques des sites de la Côte Basque, l'analyse s'est appuyée sur la matrice disponible lors de la réalisation des analyses.

Pour les habitats dont la sensibilité n'est pas décrite dans la publication du MNHN mais visés par la directive (exemple : les roches circalittorales), les niveaux de sensibilité sont issus de la publication Tillin 2010. C'est par exemple le cas des roches circalittorales.

La sensibilité de l'habitat et les pressions générées par l'engin sont intégrées pour qualifier le risque associé à chaque pression s'exerçant sur l'habitat, d'après le principe suivant :



Le risque de dégradation de l'habitat A par l'engin X est qualifié de Fort au regard de la pression 2

Figure 2 : Méthode de qualification du risque potentiel (intégration entre le type de pression et la sensibilité de l'habitat à la pression).

Un engin engendre plusieurs types de pression. Il n'existe pas de méthode pour évaluer l'effet cumulé de ces pressions. Le niveau de risque retenu est le niveau le plus fort parmi ceux issus des différentes pressions.

2.3. Restitution et validation avec les organisation des professionnels et acteurs du site

La restitution de l'avancement des travaux et des résultats obtenus a été réalisée au cours des quatre COPIL du projet PAMPAQ les :

- 25/10/2017,
- 4/04/2018 (en présence du CIDPMEM- 64/40),
- 04/02/2019 et
- 25/06/2019.

A chaque occasion, le CRPMEM NA a également présenté les états d'avancement à ses conseils d'administration pour avis.

Par ailleurs, la méthode et les résultats de l'analyse de risque ont été présentés le 17 juin 2019 au cours d'une « commission bande côtière » du CIDPMEM 64-40. A cette occasion les pistes de mesures de gestion ont été évoquées et discutées.

3. Résultats de l'analyse des risques liés aux activités de pêche sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 de la Côte Basque

Selon la méthode présentée, les analyses de risque sont réalisées pour chaque métier de pêche pratiqué au sein du site.

A l'issue des croisements, les niveaux de risques associés à chaque métier ont été validés en COPIL du projet PAMPAQ le 04 avril 2018 en présence des services de l'Etat, des comités des pêches régional et interdépartemental et des opérateurs du site Natura 2000.

Le tableau de synthèse des risques de dégradation évalués pour chaque interaction entre un métier de pêche et un habitat d'intérêt communautaires est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

L'ensemble des cartes produites dans le cadre des croisements de l'analyse de risques liés à la pêche sur les sites Natura 2000 de la Côte Basque est présenté dans l'atlas cartographique joint à ce rapport.

> cf. Atlas cartographique :

1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires, habitats particuliers

2/ Cartographies des efforts de pêche : sources DOCOB Natura 2000

3/ Cartographies des risques de dégradation des habitats (non nuls) par engin de pêche

	Valeur patrimoniale (pour information)	Palangres de fond	Filets calés de fond	Casiers	Bolines	Filets soulevés	Lignes et cannes	Dragues à algues
1110-4 - Sables mal triés	Moyen		Faible		Nul	Nul	Nul	Nul
1110-M08.01.01 - Sables grossiers et graviers infralittoraux	Fort	Faible	Faible	Faible				
1110-M09.01.01 - Sables fins à moyens mobiles infralittoraux	Moyen	Faible	Faible	Faible				
		Pas d'activité sur l'estran						
1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés	Moyen	Pas d'activité sur l'estran						
1170-1230 - Récifs OU Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		Non décrit, pas d'activité						
1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé - avec ou sans Macro-algues intertidales	Faible à moyen	Pas d'activité						
1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé - Hermelles S. Alveolata	Fort	Pas d'activité						
1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé	Fort	Faible	Faible	Faible	Nul	Nul	Nul	Nul
1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité	Fort	Faible	Faible	Faible				
1170-7 - La roche infralittorale en mode très abrité - Macro-algues subtidales	Faible	Faible	Faible	Faible				
1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes - avec ou sans Macro-algues intertidales	Moyen	Pas d'activité sur l'estran						
1170-9 - Les champs de blocs - avec ou sans Macro-algues intertidales	Moyen	Pas d'activité sur l'estran						
1170-9 - Les champs de blocs - Hermelles S. Alveolata	Fort	Pas d'activité sur l'estran						
1170-R08.06 - Roches et Blocs infralittoraux à couverture végétale autre que les Laminaires - avec ou sans Macro-algues subtidales	Moyen	Modéré	Modéré	Modéré	Nul	Nul	Nul	Nul
1170-R08.06.01.02.01 - Roches et Blocs infralittoraux à couverture végétale autre que les Laminaires - Ceinture infralittorale à <i>Gelidium corneum</i> et <i>Cystoseira baccata</i>	Moyen	Modéré	Modéré	Modéré				
1170-R09 - Roches et blocs cirralittoraux	Moyen	Faible	Faible	Faible				
1170-R09.01.05 - Echinodermes sur roches et blocs cirralittoraux cotiers	Moyen	Faible	Faible	Faible				
8330-3 - Biocénose des grottes semi-obscur	Moyen	Pas d'activité dans les grottes sous-marines						
Pas de correspondance (habitats non ciblés par la Directive)		Non décrit						

Tableau 3 : Tableau de synthèse des risques de dégradation identifiés à l'issu des croisements des cartographies d'habitats (CARTHAM) et des cartographies de l'activité de pêche (VMS, Enquêtes 2012) sur les sites de la Côte Basque

Au regard des résultats de l'analyse de risque au sein des sites Natura 2000 de la Côte basque et des paramètres contextuels identifiés, les risques identifiés sont les suivants :

- Des risques nuls par les activités de pêche aux engins pélagique ou semi-pélagique (bolinches, filets soulevés, lignes et cannes, dragues à algues) ;
- Des risques faibles des habitats meubles (1110) et de la plupart des habitats rocheux par les activités de pêches professionnelles aux arts dormants (palangres de fond, filets calés de fond, casier) ;
- Des risques modérés de dégradations de certains habitats rocheux : roches et blocs à couverture algale (1170-R08 et 1170.R09.01.05) aux arts dormants ;

Ces risques sont à relativiser au regard :

- du risque dû aux ancrages des engins ;
- de la pratique limitée sur les accores (perte ou casse d'engin) ;
- de l'effort faible (selon les engins)

4. Propositions de mesures

4.1. Analyse des besoins de mesures

La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit que les activités de pêche professionnelle fassent « l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ». Au moment de la réalisation de l'analyse, une mise à jour de la méthode était cours d'élaboration (pilotée par la DPMA et la DEB) notamment pour évaluer le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation. Ces travaux n'étant pas finalisés, les besoins de mesures ont été discutés et lors de la « commission bande côtière » du CIDPMEM 64-40 et validés lors du COPIL du projet PAMPAQ du 25 juin 2019.

Cas des risques de dégradation qui ne font pas l'objet de propositions de mesures

Les engins présentant des risques nuls de dégradations des habitats ne font pas l'objet de mesure pour la conservation des habitats. Il s'agit dans le cas présent des engins de pêche suivants :

- bolinches,
- cannes,
- dragues à algues

Cas des risques de dégradation faisant l'objet de propositions de mesures

Pour les engins qui présentent des risques modérés et faibles, l'AFB a proposé aux CRPMEM NA et CIDPMEM 64-40 deux lignes directrices d'actions non réglementaires pour :

- S'assurer que les niveaux de risques de dégradation identifiés n'évoluent pas, que ce soit pour les activités actuelles ou de nouvelles pratiques (métiers / pratique / engin) ;
- Diminuer les risques identifiés ou les effets d'autres facteurs d'influence (pollutions - perte d'engins, autres) à travers des actions de sensibilisation destinées à promouvoir des bonnes pratiques.

Les engins concernés sont les suivants :

- Filets calés (droit et trémail)
- Casiers
- Lignes/palangres de fond

4.2. Discussion et propositions de mesures

En réponse aux besoins de mesures identifiés ci dessus, des principes de mesures ont été identifiés et sont les suivants :

- **Principe 1 : Vérifier le maintien des niveaux de risques** (activité nouvelle, augmentation des emprises des activités existantes) et des paramètres contextuels (nombre de navires, « effort de pêche » des arts dormants / évolution des pratiques / engins) à partir d'une veille des activités de pêche professionnelle
 - Organiser une veille des activités de pêche professionnelle présentes au sein des sites N2000 de la Côte basque et en faire la restitution dans le cadre des instances des sites (GT / COPIL). En cas d'évolution des activités ou de la connaissance des fonds marins, les risques seraient actualisés.

- **Principe 2 : Diminuer les risques en valorisant et en développant les bonnes pratiques** (principe à élargir aux pêcheurs plaisanciers) :
 - Inventorier les bonnes pratiques existantes pour diminuer les risques
 - Promouvoir la mise en œuvre des bonnes pratiques (sensibilisation, guide, autre)
 - Suivre et évaluer l'évolution des bonnes pratiques et restituer dans le cadre des instances des sites (GT / COPIL)

- **Principe 3 : Limiter la perte d'engins de pêche et faciliter leur récupération**

Ces principes ont été présentés en Commission « bande côtière » du CIDPMEM 64-40 (co-animateur des sites). Les pêcheurs présents ont rappelé que les tombants étaient peu pratiqués pour des raisons de pertes d'engins et que les temps d'immersion des engins étaient courts. Le risque modéré obtenu est donc à relativiser.

Remarques émises par les professionnels : **ce sont les problématiques environnementales liées à la qualité de l'eau qui sont prioritaires, tels que les déchets et la pollution. Les pêcheurs basques ont également insisté sur le fait qu'ils s'inscrivaient déjà localement dans une démarche de pêche durable avec une composante environnementale** (gestion des ressources, navire collecteur de déchets et valorisation matériel pêche à terre). Le CIDPMEM 64-40 et le Groupe DLAL Côte basque/Sud-Landes accompagnent ces nombreuses initiatives locales qui peuvent ainsi contribuer à répondre aux risques identifiés.

Les moyens identifiés collectivement pour mettre en œuvre ces principes sont les suivants :

- **Principe 1** : Pour le suivi de l'activité de pêche, l'observatoire des navires de Nouvelle-Aquitaine de moins de 10m du CRPMEM NA permettra de suivre les évolutions des pratiques. Une demande de mise à disposition des données VMS pour les plus de 12m sera réalisée par l'AFB et le CRPMEM NA. Pour être exhaustif, une extension aux quelques navires de 10 à 12m non suivis dans le programme halieutique sera proposé en COPIL ad hoc.

- **Principe 2** : Les structures professionnelles ont aussi prévu d'inventorier les bonnes pratiques et de les diffuser à l'aide d'un outil qui reste à définir (guide, sites internet/réseau sociaux) et pour lesquelles les réflexions se poursuivront.
- **Principe 3** : Suivi du projet multi-partenarial « FIND » (non dédié spécifiquement aux sites N2000 basque) dont l'objectif est de retrouver les filets arrachés ou perdus à l'aide d'un système acoustique (émetteur/récepteur) afin que le pêcheur récupère son matériel et afin de limiter la présence de filets fantômes en mer (projet suivi par le CRPMEM NA et le CIDPMEM 64/40, et porté par l'Agglo Pays Basque et l'Université de Bordeaux). Sur proposition des comités des pêches, une sollicitation a été réalisée auprès d'Ifremer et Pelagis afin que le système émette sur les mêmes fréquences que celles des mammifères marins pour devenir un système répulsif. Ce dispositif ferait donc double emploi.

Une réflexion complémentaire pour organiser un partenariat avec les plongeurs locaux et organiser la collecte de macro déchet sous-marins va être entamée sur propositions des pêcheurs lors de la commission « bande côtière » du CIDPMEM 64-40.

Ces principes et ces réponses seront proposés et discutés entre gestionnaires lors du prochain COPIL des sites Natura 2000 à l'automne.

Ces propositions de mesure non réglementaires et les moyens à déployer ont été validés lors du COPIL PAMPAQ du 25 juin 2019.

5. Fiches bilan : résultats et mesures

Les engins de pêche dont les risques de dégradations des habitats ne sont pas nuls font l'objet d'une fiche bilan présentant :

- La carte des risques de dégradation des habitats associés à l'engin/métier de pêche (résultat de la partie 3)
- Un tableau présentant pour chaque interaction identifiée :
 - les niveaux de risques associés,
 - les paramètres contextuels retenus,
 - les mesures de gestion proposées à l'issue du projet PAMPAQ telles que définies au 4.2

Palangres de fond



SITES NATURA 2000 DE LA COTE BASQUE ET EXTENSION AU LARGE - FALAISE DE SAINT JEAN DE LUZ A BIARRITZ - DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

EDITEE LE : 4/2018

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la palangre de fond (source : enquête 2012)

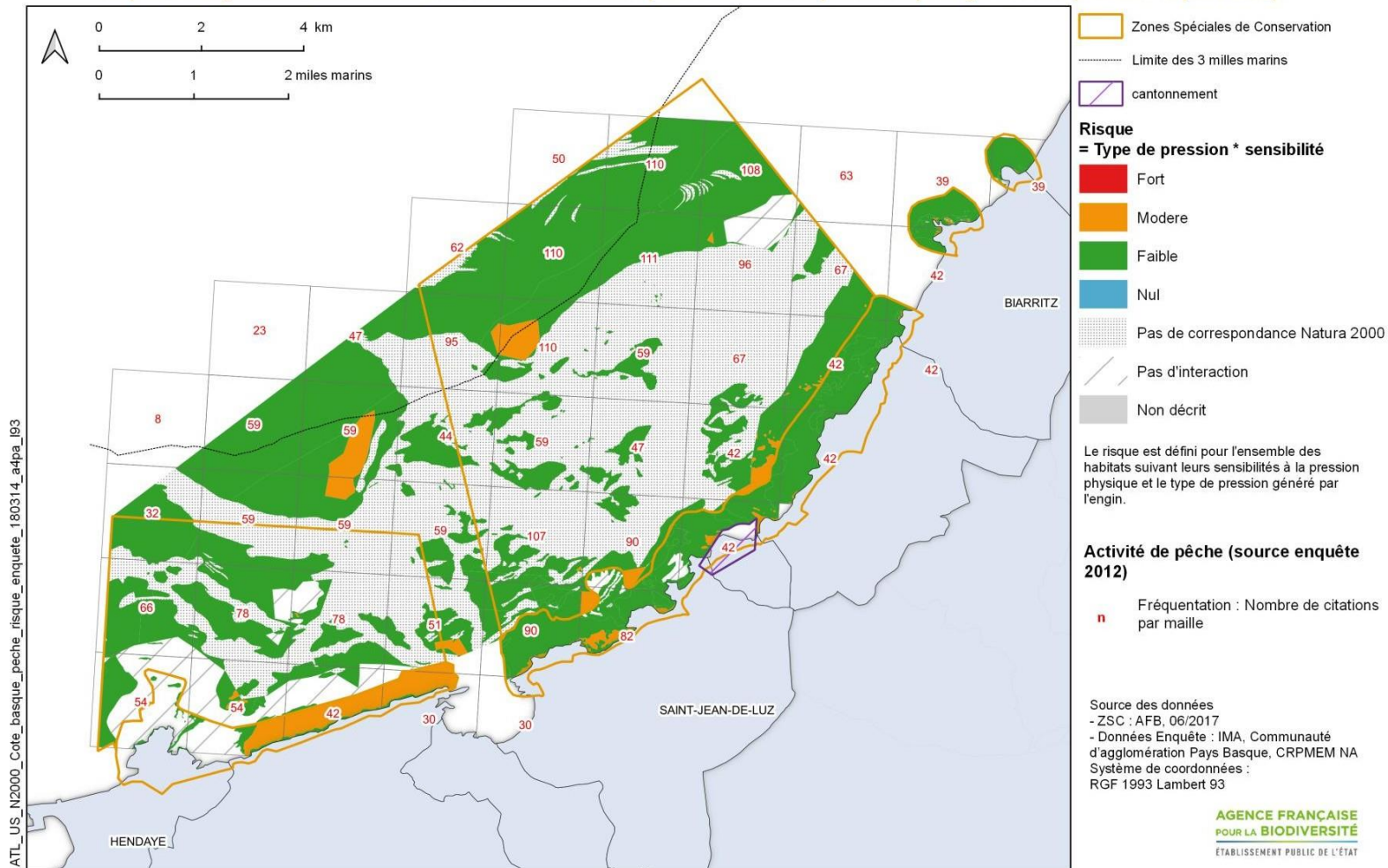


Figure 1 : Carte de risques des palangres de fond sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

Sensibilité de l'habitat	Pression de l'engin	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Propositions de mesures
Habitat: 1170-R08.06 - Roches et Blocs infralittoraux à couverture végétale autre que les Laminaires (dont R08.06.01.02.01 - Ceinture infralittorale à Gelidium corneum et Cystoseira baccata)				
Forte à l'abrasion superficielle	Faible à l'abrasion superficielle	Modéré (dû aux ancrages)	<p>Valeur patrimoniale (niveau d'enjeu de conservation) de l'habitat : forte Part de l'habitat en interaction au sein du site : 100 %</p> <p><u>Objectifs de gestion (DOCOB):</u> Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces.</p> <p>Effets attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des impacts des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales des sites, - Adaptation de la gestion de certains espaces naturels remarquables des sites, - Modification du comportement des acteurs et usagers vers un meilleur respect des milieux naturels et une prise en compte de leur fragilité. <p>Paramètres contextuels pêche : Nombre de navires en 2016 : 9 navires (5 navires de <10m et 4 de 10 à 12m) Activité pouvant être pratiquée toute l'année mais plutôt secondaire dans la zone 143 marées pour les 5 navires <10m en 2016 et 138 marées pour les 4 navires de 10-12m</p> <p>Activité principale sur la zone pour seulement 1 navire des 5 navires <10m (de mai à décembre avec 15 jours en moyenne/mois durant cette période), autrement 3.75 marées/mois/navire pour les 4 autres navires quand le mois est « sollicité ».</p> <p>Activité principale sur la zone pour seulement 2 des 4 navires 10-12m, mais juste durant l'été (en moyenne à 15 jours/mois)</p> <p>Seulement 2 navires < 10m différents maximum en activité avec des palangres pour chacun des mois en 2016</p> <p>Seulement 3 navires 10-12m actifs l'été en même temps ⇒ Donc 5 navires sur zone durant l'été</p> <p>Plus faibles tonnages que les autres engins de pêche (mieux valoriser à terre) Durée des marées : < 24h, temps de mouillage : quelques heures à 24h</p> <p>Conclusion : effort de pêche faible, d'autant que les zones à risque modérées sont très localisées Les « tombants » sont peu pratiqués pour des raisons de pertes d'engins et que les temps d'immersion des engins étaient courts. Le risque modéré obtenu est donc à relativiser.</p> <p>Réglementation pêche professionnelle générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licences contingentées : « bar », « crustacés », « CMEA », mais aussi « drague à algue rouge » et « bolinche » • Chalutage interdit (« filets remorqués » interdits), décret n°90-94 du 25/01/1990 • Chalut à GOV interdit à moins de 6 mn (arrêté n°1750 P3 du 19/06/1980) • Bande des 300m interdits aux filets durant l'été (Arrêté 2006/38 du 26 juin 2006) • Cantonnement de pêche (hors filet droit) de Guéthary (Arrêté du 24/04/2018) • Quotas sur certaines espèces... 	<p>Proposition 1 : Vérifier le maintien des niveaux de risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi de l'activité de pêche, l'observatoire des navires de moins de 10m du CRPMEM NA - demande de mise à disposition des données VMS pour les plus de 12m - demande d'extension aux navires de 10 à 12m non suivis sera proposée au COPIL <p>Proposition 2 : Diminuer les risques en valorisant et en développant les bonnes pratiques (principe à élargir aux pêcheurs plaisanciers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des bonnes pratiques existantes et diffusion à l'aide d'un outil à définir (guide, sites internet/réseau sociaux) - Réflexions sur les outils de diffusion des bonnes pratiques <p>Proposition 3 : Limiter la perte d'engins de pêche et faciliter leur récupération Suivi du projet multi-partenarial « FIND »</p>

Habitats : <i>1110-M08.01.01 - Sables grossiers et graviers infralittoraux et 1110-M09.01.01 - Sables fins à moyens mobiles infralittoraux</i>			
Modérée à l'abrasion peu profonde	Faible à l'abrasion peu profonde	Faible	Valeur patrimoniale (niveau d'enjeu de conservation) de l'habitat : fort pour le 1110-M08.01.01, modéré pour le 1110-M09.01.01.
Habitats : <i>1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé, 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité et 1170-7 - La roche infralittorale en mode très abrité - Macro-algues subtidales</i>			
Modérée à l'abrasion superficielle	Faible à l'abrasion peu profonde	Faible	Valeur patrimoniale (niveau d'enjeu de conservation) de l'habitat : fort pour les habitats 1170-5 et 1170-6, faible pour le 1170-7.

Proposition 4 : Agir contre la pollution sous marine
 Réflexion pour organiser un partenariat avec les plongeurs locaux et organiser la collecte de macro déchet sous-marins sur propositions des pêcheurs et du CIDPMEM 64-40.



SITES NATURA 2000 DE LA COTE BASQUE ET EXTENSION AU LARGE - FALAISE DE SAINT JEAN DE LUZ A BIARRITZ - DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

EDITEE LE : 4/2018

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au filet calé de fond (source : enquête 2012)

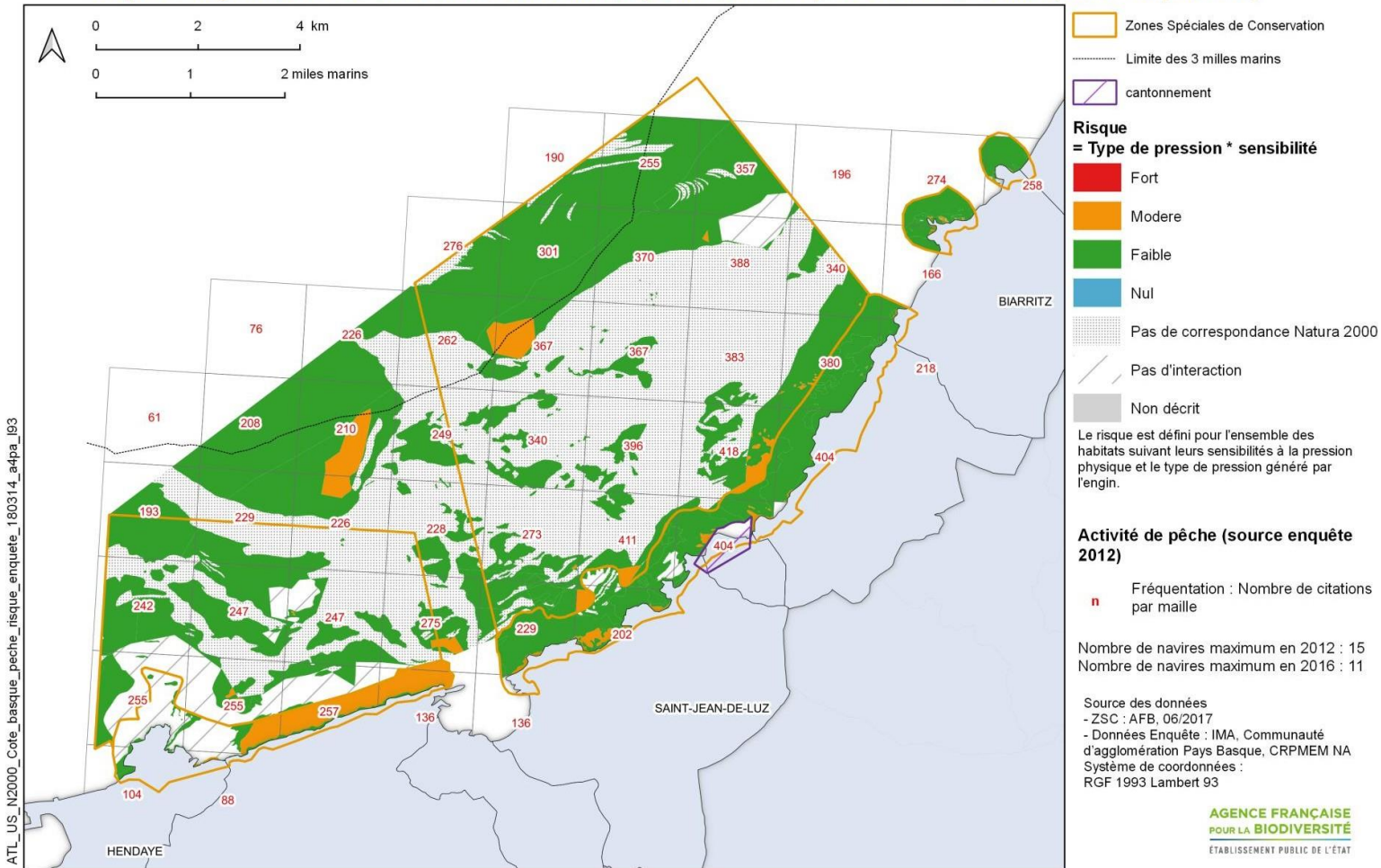


Figure 1 : Carte de risques des filets calés de fond sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

Sensibilité de l'habitat	Pression de l'engin	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Propositions de mesures
Habitat: 1170-R08.06 - Roches et Blocs infralittoraux à couverture végétale autre que les Laminaires (dont R08.06.01.02.01 - Ceinture infralittorale à Gelidium corneum et Cystoseira baccata)				
Forte à l'abrasion superficielle	Faible à l'abrasion superficielle	Modéré (dû aux ancrages)	<p>Valeur patrimoniale (niveau d'enjeu de conservation) de l'habitat : forte Part de l'habitat en interaction au sein du site : 100 %</p> <p>Objectifs de gestion(DOCOB): Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces.</p> <p>Effets attendus: - Limitation des impacts des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales des sites, - Adaptation de la gestion de certains espaces naturels remarquables des sites, - Modification du comportement des acteurs et usagers vers un meilleur respect des milieux naturels et une prise en compte de leur fragilité.</p> <p>Paramètres contextuels pêche :</p> <p>Nombre de navires en 2012 : 15 (tous moins de 12m) Nombre de navires en 2016 : 10 navires (6 de moins de 10m et 4 de 10 à 12m) Activité pratiquée globalement toute l'année 574 marées pour les 6 navires <10m, soit 8.8 marées/navire/mois quand le navire sort (pas actifs tous les mois), mais 2 d'entre eux moins actifs (6 et 7 mois de l'année) 290 marées pour les 4 navires 10-12m, soit environ 7.6 marées/navire/mois quand le navire sort (pas tous les mois) Activité importante pour 3 navires <10m toute l'année et davantage l'été (12 marées/mois en moyenne) Activité importante pour 3 navires 10-12m toute l'année mais moins l'été (10 marées/mois en moyenne) Durée des marées : < 24h Temps de mouillage des filets : quelques heures à 24h Longueur moyenne des filets : 3.380 km</p> <p>Conclusion : effort de pêche faible, d'autant que les zones à risque modérées sont très localisées Les « tombants » sont peu pratiqués pour des raisons de pertes d'engins et que les temps d'immersion des engins étaient courts. Le risque modéré obtenu est donc à relativiser.</p> <p>Réglementation pêche professionnelle générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licences contingentées : « bar », « crustacés », « CMEA », mais aussi « drague à algue rouge » et « bolinche » • Chalutage interdit (« filets remorqués » interdits), décret n°90-94 du 25/01/1990 • Chalut à GOV interdit à moins de 6 mn (arrêté n°1750 P3 du 19/06/1980) • Bande des 300m interdits aux filets durant l'été (Arrêté 2006/38 du 26 juin 2006) • Cantonement de pêche (hors filet droit) de Guéthary (Arrêté du 24/04/2018) • Quotas sur certaines espèces... 	<p>Proposition 1 : Vérifier le maintien des niveaux de risques - suivi de l'activité de pêche, l'observatoire des navires de moins de 10m du CRPMEM NA - demande de mise à disposition des données VMS pour les plus de 12m - demande d'extension aux navires de 10 à 12m non suivis sera proposée au COPIL</p> <p>Proposition 2 : Diminuer les risques en valorisant et en développant les bonnes pratiques (principe à élargir aux pêcheurs plaisanciers) : - Inventaire des bonnes pratiques existantes et diffusion à l'aide d'un outil à définir (guide, sites internet/réseau sociaux) - Réflexions sur les outils de diffusion des bonnes pratiques</p> <p>Proposition 3 : Limiter la perte d'engins de pêche et faciliter leur récupération Suivi du projet multi-partenarial « FIND »</p>

Habitats : <i>1110-4 - Sables mal triés, 1110-M08.01.01 - Sables grossiers et graviers infralittoraux et 1110-M09.01.01 - Sables fins à moyens mobiles infralittoraux</i>				<p>Proposition 4 : Agir contre la pollution sous marine</p> <p>Réflexion pour organiser un partenariat avec les plongeurs locaux et organiser la collecte de macro déchet sous-marins sur propositions des pêcheurs et du CIDPMEM 64-40.</p>
Modérée à l'abrasion peu profonde	Faible à l'abrasion peu profonde	Faible	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : fort pour le 1110-M08.01.01, modéré pour le 1110-4 et le 1110-M09.01.01.	
Habitats : <i>1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé, 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité et 1170-7 - La roche infralittorale en mode très abrité - Macro-algues subtidales</i>				
Modérée à l'abrasion superficielle	Faible à l'abrasion peu profonde	Faible	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : fort pour les habitats 1170-5 et 1170-6, faible pour le 1170-7.	



SITES NATURA 2000 DE LA COTE BASQUE ET EXTENSION AU LARGE - FALAISE DE SAINT JEAN DE LUZ A BIARRITZ - DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

EDITEE LE :

4/2018

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au casier (source : enquêtes 2012)

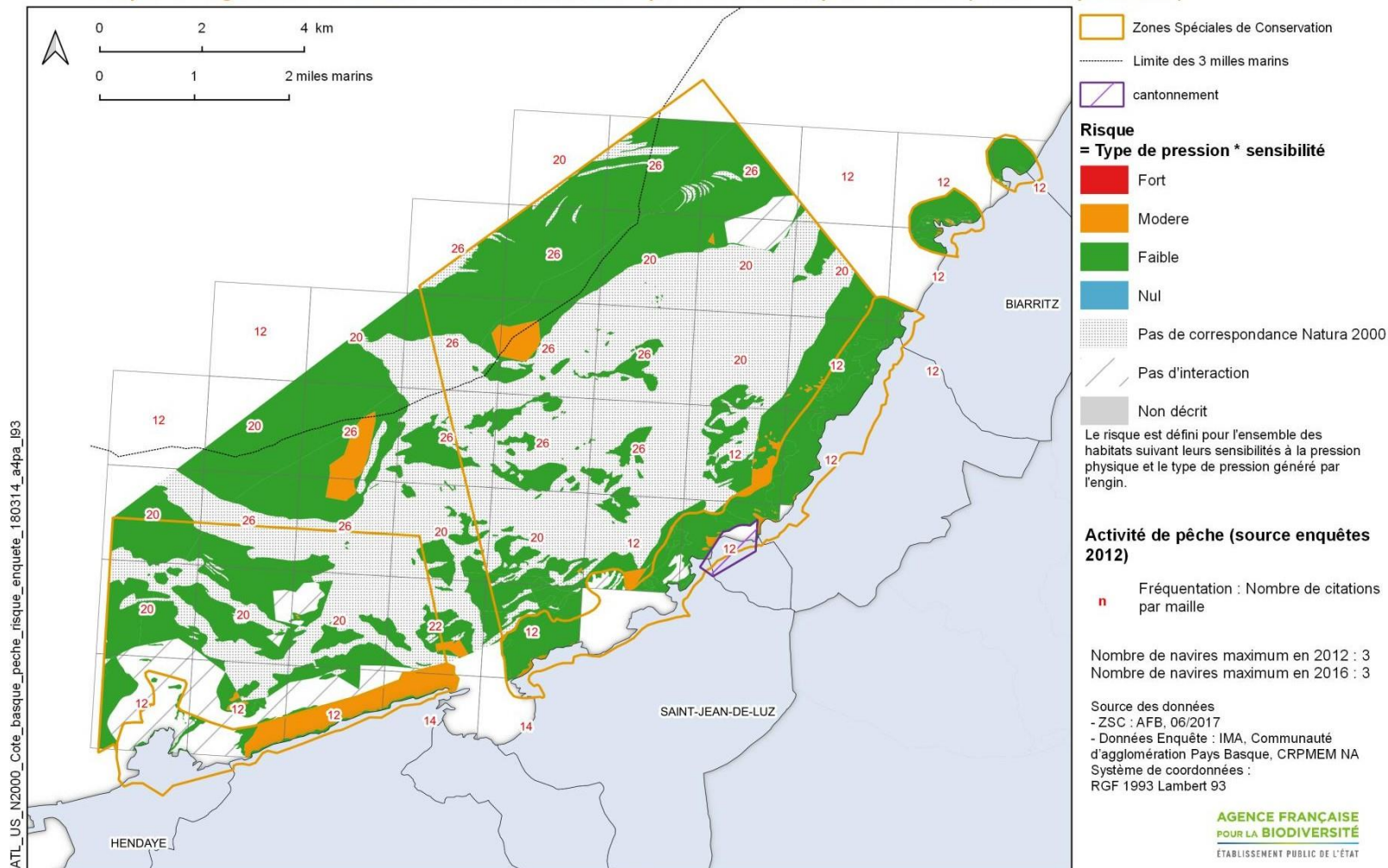


Figure 1 : Carte de risques des casiers sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

Sensibilité de l'habitat	Pression de l'engin	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Propositions de mesures
Habitat: 1170-R08.06 - Roches et Blocs infralittoraux à couverture végétale autre que les Laminaires (dont R08.06.01.02.01 - Ceinture infralittorale à Gelidium corneum et Cystoseira baccata)				
Forte à l'abrasion superficielle	Faible à l'abrasion superficielle	Modéré (dû aux ancrages)	<p>Valeur patrimoniale (niveau d'enjeu de conservation) de l'habitat : forte Part de l'habitat en interaction au sein du site : 100 %</p> <p><u>Objectifs de gestion(DOCOB):</u> Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces. Effets attendus: - Limitation des impacts des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales des sites, - Adaptation de la gestion de certains espaces naturels remarquables des sites, - Modification du comportement des acteurs et usagers vers un meilleur respect des milieux naturels et une prise en compte de leur fragilité.</p> <p>Paramètres contextuels pêche :</p> <p>Nombre de navires en 2012 : 3 Nombre de navires en 2016 : 3 navires (de moins de 10m) Activité secondaire pour ces navires, en complément d'autres engins Activité pratiquée de mars à décembre (pour 6 à 8 mois de pratique par navire) Seulement 116 marées par ces 3 navires dans l'année 2016, soit 6.63 marées/mois/navire quand les navires pratiquent cette activité Plus faibles tonnages que les autres engins de pêche (car activité secondaire) Durée des marées : < 24h Temps de mouillage des casiers : quelques heures à 24h Nombre de casiers toutes espèces confondues : 5 à 25 casiers immergés/marée (14.6 casiers en moyenne)</p> <p>Conclusion : effort de pêche très faible, d'autant que les zones à risque modérées sont très localisées. Les « tombants » sont peu pratiqués pour des raisons de pertes d'engins et que les temps d'immersion des engins étaient courts. Le risque modéré obtenu est donc à relativiser.</p> <p>Réglementation pêche professionnelle générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licences contingentées : « bar », « crustacés », « CMEA », mais aussi « drague à algue rouge » et « bolinche » • Chalutage interdit (« filets remorqués » interdits), décret n°90-94 du 25/01/1990 • Chalut à GOV interdit à moins de 6 mn (arrêté n°1750 P3 du 19/06/1980) • Bande des 300m interdits aux filets durant l'été (Arrêté 2006/38 du 26 juin 2006) • Cantonnement de pêche (hors filet droit) de Guéthary (Arrêté du 24/04/2018) • Quotas sur certaines espèces... 	<p>Proposition 1 : Vérifier le maintien des niveaux de risques - suivi de l'activité de pêche, l'observatoire des navires de moins de 10m du CRPMEM NA - demande de mise à disposition des données VMS pour les plus de 12m - demande d'extension aux navires de 10 à 12m non suivis sera proposée au COPIL</p> <p>Proposition 2 : Diminuer les risques en valorisant et en développant les bonnes pratiques (principe à élargir aux pêcheurs plaisanciers) : - Inventaire des bonnes pratiques existantes et diffusion à l'aide d'un outil à définir (guide, sites internet/réseau sociaux) - Réflexions sur les outils de diffusion des bonnes pratiques</p> <p>Proposition 3 : Limiter la perte d'engins de pêche et faciliter leur récupération Suivi du projet multi-partenarial « FIND »</p>

Habitats : <i>1110-4 - Sables mal triés, 1110-M08.01.01 - Sables grossiers et graviers infralittoraux et 1110-M09.01.01 - Sables fins à moyens mobiles infralittoraux</i>			
Modérée à l'abrasion peu profonde	Faible à l'abrasion peu profonde	Faible	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : fort pour le 1110-M08.01.01, modéré pour le 1110-4 et le 1110-M09.01.01.
Habitats : <i>1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé, 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité et 1170-7 - La roche infralittorale en mode très abrité - Macro-algues subtidales</i>			
Modérée à l'abrasion superficielle	Faible à l'abrasion peu profonde	Faible	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : fort pour les habitats 1170-5 et 1170-6, faible pour le 1170-7.

Proposition 4 : Agir contre la pollution sous marine

Réflexion pour organiser un partenariat avec les plongeurs locaux et organiser la collecte de macro déchet sous-marins sur propositions des pêcheurs et du CIDPMEM 64-40.

Bibliographie

Agglomération Sud Pays Basque, 2015. DOCOB Natura 2000 « mer et littoral » côte Basque, diagnostic socio-économique. 105 p.

Drogou Mickael, Laurans Martial, Fritsch Manon (2008). Analyse de l'impact des engins de pêche sur les habitats et espèces listés dans les directives "habitats" et "oiseaux" (Natura 2000). DPMA, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Paris, Ref. 08-1014, 2p., 88p.

MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA. 69 pages.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. .Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.

Annexes

Annexe 1 : Matrice issue des sensibilités des habitats aux pressions physiques défini par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN, 2016).

3= Très haute ou Haute, 2=Modérée, 1= Faible ou Très faible, NA= Non applicable, V= variable.

	1110-1-envasé	1110-1-herbiers	1110-1-peu-envasé	1110-2	1110-3-grossiers	1110-3-Maerl	1110-4	1130-1	1130-1 herbier	1140-1	1140-2	1140-3	1140-3-herbiers	1140-4	1140-5	1140-6	1150-1	1160-1	1160-2	1160-2-Maerl	1170-1	1170-2	1170-3	1170-4	1170-5	1170-6	1170-7	1170-8	1170-9	8330-1	
Perte d'un habitat	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Changement d'habitat (pour un autre type de fond marin)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Extraction de substrat	2	3	1	1	3	3	1	3	3	1	1	1	3	1	2	2	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	V	3	3	
Tassement	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3
Abrasion superficielle	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	2	2	3
Abrasion peu profonde	1	3	1	1	2	3	1	1	3	1	NA	1	3	1	1	1	1	2	2	3	NA	NA	NA	3	3	3	2	NA	NA	3	
Abrasion profonde	2	3	1	1	2	3	1	1	3	1	NA	2	3	1	1	1	1	2	2	3	NA	NA	NA	3	NA	NA	NA	NA	NA	3	
Remaniement	1	3	1	1	1	1	1	2	2	1	NA	1	3	1	1	1	1	2	2	3	NA	NA	NA	NA	2	2	2	NA	2	NA	
Dépôt faible de matériel	1	2	1	1	1	3	1	3	3	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	3	2	2	1	3	1	1	1	1	1	2	
Dépôt important de matériel	2	3	1	1	2	3	1	3	3	1	1	2	3	NA	1	1	1	3	1	3	3	2	1	3	1	2	2	2	2	3	
Modification des conditions hydrodynamiques	1	2	1	1	2	3	1	1	1	1	1	1	2	NA	2	2	1	2	1	3	1	2	2	1	1	1	1	1	2	2	
Modif. de la charge en particules	1	2	1	1	2	3	1	1	1	NA	NA	1	2	1	1	1	1	1	1	2	NA	2	1	1	2	2	1	1	1	1	

Annexe 2 : Matrice de pressions des engins de pêche, hors engins de pêche non présents sur le site Portion du littoral sableux de la côte aquitaine (ganguis, sennes danoises et écossaises, dragues, scoubidous (Ifremer, version intermédiaire présentée en groupe de travail national le 26/04/2018)

Matrice Pressions Activités : Engins de fond

Catégories de pression	Pertes physiques		Perturbations physiques du fond							Changements hydrologiques		COMMENTAIRES	
	Perte d'un habitat	Changement d'habitat	Extraction de substrat	Tassement	Abrasion superficielle	Abrasion peu profonde	Abrasion profonde	Remaniement	Dépôt faible de matériel	Dépôt important de matériel	Modif. des cond. hydrodynamiques		Modif. de la charge en particules
Pressions													
Activités													
SEDIMENTS PLUS OU MOINS ENVASES													SEDIMENTS PLUS OU MOINS ENVASES
Chalut de fond à gréement lourd	-	-	-	-	xxx	xxx	xxx	xx	(x)	-	-	xxx	Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe. (x) cas particulier : dépôt dans les canyons issus d'un remaniement provoqué par les opérations de pêche sur les languettes. Mise en suspension essentiellement liée aux panneaux.
Chalut de fond à gréement léger	-	-	-	-	xx	x	x	x	-	-	-	xxx	Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe. Mise en suspension essentiellement liée aux panneaux.
Chalut à perche à chaînes	-	-	-	x	xxx	xx	xx	xx	-	-	-	xx	Absence de panneaux donc mise en suspension moins importante
Filets calés de fond	-	-	-	-	x	(x)	-	x	-	-	-	x	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux...) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pièges non fixés (casiers, nasses, pots, etc.)	-	-	-	-	x	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage et (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pièges fixés (verveux, capéchades, etc.)	-	-	-	-	x	(x)	(x)	-	-	-	-	-	abrasion superficielle limitée sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage du piège le cas échéant. (x) abrasion profonde ponctuelle pour les pieux.
Palangres de fond	-	-	-	-	x	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-	-	x	x	-	-	x	-	-	-	x	Remaniement : retournements de blocs inclus
Pêche à pied animaux enfouis	-	-	-	x	xxx	xxx	xx	xxx	-	-	-	xx	Abrasion plus ou moins profonde en fonction des espèces recherchées (coquillages, vers...); tassement (sur substrat meuble), à relativiser avec d'autres activités 'touristiques'. Remaniement : retournements de blocs inclus
Drague manuelle	PAS D'INTERACTION												
Senne de plage	-	-	-	-	x	-	-	x	-	-	-	x	(x) Remaniement très faible
Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	-	-	(x)	-	-	-	-	-	-	(x)	(x) action des palmes

Activités	Pressions												COMMENTAIRES
	Perte d'un habitat	Changement d'habitat	Extraction de substrat	Tassement	Abrasion superficielle	Abrasion peu profonde	Abrasion profonde	Remaniement	Dépôt faible de matériel	Dépôt important de matériel	Modif. des cond. hydrodynamiques	Modif. de la charge en particules	
SEDIMENTS PROPRES (inclut tous les sédiments meubles non envasés tels que sables, graviers, cailloutis, galets ainsi que les champs de blocs qui ne constituent pas de la "Roche mère"	SEDIMENTS PROPRES (inclut tous les sédiments meubles non envasés tels que sables, graviers, cailloutis, galets ainsi que les champs de blocs qui ne												SEDIMENTS PROPRES (inclut tous les sédiments meubles non envasés tels que sables, graviers, cailloutis, galets ainsi que les champs de blocs qui ne
Chalut de fond à gréement lourd	-	-	-	-	xxx	xxx	xxx	x	(x)	-	-	xx	Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe. (x) cas particulier : dépôt dans les canyons issus d'un remaniement provoqué par les opérations de pêche sur les languettes. Mise en suspension modérée pour le sable (essentiellement liée aux panneaux).
Chalut de fond à gréement léger	-	-	-	-	xx	x	x	-	-	-	-	xx	Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe. Mise en suspension modérée pour le sable (essentiellement liée aux panneaux).
Chalut à perche à chaînes	-	-	-	x	xxx	xx	xx	x	-	-	-	x	Absence de panneaux donc mise en suspension moins importante
Filets calés de fond	-	-	-	-	x	(x)	-	x	-	-	-	x	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux, rhodolites...) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages. (x) mise en suspension très faible sur le sable
Pièges non fixés (casiers, nasses, pots, etc.)	-	-	-	-	x	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage et (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pièges fixés (verveux, capéchades, etc.)	-	-	-	-	x	(x)	(x)	-	-	-	-	-	abrasion superficielle limitée sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage du piège le cas échéant. (x) abrasion profonde ponctuelle pour les pieux.
Palangres de fond	-	-	-	-	x	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-	-	x	x	-	-	x	-	-	-	-	(x) Remaniement très faible et mise en suspension négligeable sur le sable. Retournement de blocs éventuel.
Pêche à pied animaux enfouis	-	-	-	x	xxx	xxx	xx	xx	-	-	-	x	Abrasion plus ou moins profonde en fonction des espèces recherchées (coquillages, vers...); tassement (sur substrat meuble), à relativiser avec d'autres activités 'touristiques'. Remaniement : retournements de blocs
Drague manuelle	-	-	-	-	xxx	xx	x	x	-	-	-	x	
Senne de plage	-	-	-	-	x	-	-	x	-	-	-	x	(x) Remaniement très faible et mise en suspension très faible
Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	-	-	(x)	-	-	-	-	-	-	-	(x) action des palmes

Activités	Pressions												COMMENTAIRES
	Perte d'un habitat	Changement d'habitat	Extraction de substrat	Tassement	Abrasion superficielle	Abrasion peu profonde	Abrasion profonde	Remaniement	Dépôt faible de matériel	Dépôt important de matériel	Modif. des cond. hydrodynamiques	Modif. de la charge en particules	
ROCHE (mère)													ROCHE (mère)
Chalut de fond à gréement lourd	-	-	-	-	(xxx)	-	-	-	-	-	-	-	(xxx) INTERACTIONS RARES, toutes les pièces métalliques, panneaux et autres, et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou
Chalut de fond à gréement léger					(xx)								(xxx) INTERACTIONS RARES, toutes les pièces métalliques, panneaux et autres, et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou
Chalut à perche à chaînes	-	-	-	-	(xxx)	-	-	-	-	-	-	-	(xxx) INTERACTIONS RARES, toutes les pièces métalliques et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou s'useraient très vite sur de la
Filets calés de fond	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage.
Pièges non fixés (casiers, nasses, pots, etc.)	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et
Pièges fixés (verveux, capéchades, etc.)	PAS D'INTERACTION												
Palangres de fond	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et
Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-	(x)	-	x	-	-	(x)	-	-	-	-	(x) Extraction de substrat pour les huîtres. (x) Remaniement : retournements de blocs
Pêche à pied animaux enfouis	-	-	(x)	-	(x)	(x)	(x)	(x)	-	-	-	-	(x) Cas particulier du vers appât <i>Marphysa sanguinea</i> (Marphyse ou Pétisse, Pistiche, mouron...) qui vit dans les platiers rocheux dégradés ou présentant des diaclases (schistes) qui peuvent être dégradés par les engins de pêche autorisés (piolet, marteau burin), ... ou non autorisés. Ces
Drague manuelle	PAS D'INTERACTION												
Senne de plage	PAS D'INTERACTION												
Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	-	-	(x)	-	-	-	-	-	-	-	(x) action des palmes

Activités	Pressions												COMMENTAIRES
	Perte d'un habitat	Changement d'habitat	Extraction de substrat	Tassement	Abrasion superficielle	Abrasion peu profonde	Abrasion profonde	Remaniement	Dépôt faible de matériel	Dépôt important de matériel	Modif. des cond. hydrodynamiques	Modif. de la charge en particules	
RECIFS BIOCONSTRUITS (coraux, hermelles)													RECIFS BIOCONSTRUITS
Chalut de fond à gréement lourd	-	-	-	-	(xxx)	(xxx)	(xxx)	(x)	-	-	-	(xx)	() INTERACTIONS RARES. Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en
Chalut de fond à gréement léger	-	-	-	-	(xx)	(x)	(x)	(x)	-	-	-	(xx)	() INTERACTIONS RARES. Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en
Chalut à perche à chaînes	-	-	-	(x)	(xxx)	(xx)	(xx)	(x)	-	-	-	(x)	() INTERACTIONS RARES
Filets calés de fond	-	-	-	-	x	(x)	-	x	-	-	-	(x)	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux...) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion
Pièges non fixés (casiers, nasses, pots, etc.)	-	-	-	-	x	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage et (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pièges fixés (verveux, capéchades, etc.)	PAS D'INTERACTION												
Palangres de fond	-	-	-	-	x	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-	-	x	x	-	-	x	-	-	-	x	Remaniement très faible et mise en suspension très faible
Pêche à pied animaux enfouis	-	-	-	x	xxx	xxx	xxx	xx	-	-	-	x	
Drague manuelle	PAS D'INTERACTION												
Senne de plage	PAS D'INTERACTION												
Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	(x)	-	(x)	-	-	-	-	-	-	-	(x) Abrasion superficielle : action des palmes - (x) Extraction de substrat : cas particulier de la pêche au corail
<p>Avertissement: Les impacts physiques (notamment abrasion) dépendent de la nature des fonds et de la taille et du gréement de l'engin, mais également de sa mise en œuvre (e.g. vitesse de tractage et longueur de filage pour un engin remorqué).</p> <p>De plus, il est nécessaire de garder en tête que des phénomènes naturels (tempêtes par exemple) peuvent avoir des effets (remise en suspension, remaniement) aussi importants (voire plus) que l'activité de pêche</p>												<p>LEGENDE PRESSION x : Faible xx : Modérée xxx : Forte (x) : Cas spécifique ou pression très faible explicités dans la colonne "Commentaires"</p>	

Annexe 3 : Tableau bilan des enjeux identifiés sur les sites de la Côte Basque

La valeur patrimoniale est prise comme référence pour renseigner le critère « Enjeux de conservation de l'habitat » dans l'analyse des risques liés à la pêche

Habitat élémentaire	Importance du site à l'échelle européenne et nationale (valeur max)		Importance du site à l'échelle locale	Justification locale	Valeur patrimoniale	Risques de perturbation	Enjeux de conservation
	Européenne	Nationale					
1110-4 sables mal triés (Atlantique)	Modérée	Modérée	Modérée	0<p2<%, Nourriceries de poissons plats mais secondaire à l'échelle du golfe de Gascogne	Moyenne	Faible	Faible
1110-5 sables fins bien calibrés (Med)	Modérée	Inconnu	Modérée	0<p2<%, Nourriceries de poissons plats mais secondaire à l'échelle du golfe de Gascogne, équilibre des plages	Moyenne	Faible	Faible
1110-7 sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (Med)	Modérée	Très forte	Modérée	0<p2<%, Nourriceries de poissons plats mais secondaire à l'échelle du golfe de Gascogne	Forte	Faible	Moyen
1140-6 Sediments hétérogènes envasés	Modérée	Inconnu	Modérée	Importance pour amphipodes, zone d'alimentation des limicoles (gravelot à collier...)	Moyenne	Faible	Faible
1170-2 Roche médiolittorale en mode abritée	Modérée	Inconnu	Modérée	Association avec algues rouges, base du réseau trophique, zone d'alimentation pour mollusques (patelles, ormeaux, chitons) et poissons brouteurs (sparidés)	Moyenne	Fort	Fort
1170-3 Roche médiolittorale en mode exposé	Modérée	Inconnu	Faible	0<p2<%, habitat commun	Faible	Fort	Moyen
1170-8 Cuvette ou mares permanentes	Modérée	Inconnu	Forte	Facès spécifique au site, cuvettes structurantes du milieu, abris de nombreuses espèces, nourriceries (oursins, crustacés, poulpes, sparidés, étoile de mer...), zones de ponte	Moyenne	Fort	Fort
1170-9 Champs de blocs	Modérée	Inconnu	Modérée	Zones de ponte, abris de nombreuses espèces, dont sciaphiles, structurants du milieu	Moyenne	Fort	Fort
1170-12 Roche médiolittorale inférieure (Med)	Modérée	Inconnu	Faible	Plaquages très petits sur le site	Faible	Fort	Moyen
1170-4 Récifs d'hermelles	Forte	Très forte	Modérée	Faible superficie mais habitat isolé dans son aire de répartition	Forte	Fort	Très fort
1170-5 Roche infralittorale en mode exposé	Modérée	Forte	Forte	3 faciès regroupés, limite d'aire de répartition, espèces structurantes du milieu	Forte	Moyen	Fort
1170-6 Roche infralittorale en mode abrité	Modérée	Forte	Forte	Limite d'aire de répartition, communautés d'algues dressées formant abris pour poissons de récifs et juvéniles de pélagiques et benthiques + crustacés	Forte	Moyen	Fort
1170-7 Roche infralittorale en mode très abrité	Modérée	Inconnu	Faible	0<p2<%, habitat commun	Faible	Moyen	Faible
1170-13 Roche infralittorale à algues photophiles	Modérée	Inconnu	Forte	Limite d'aire de répartition, faciès spécifique au site, Marqueur qualité, algues dressées formant abris (crustacés, nudibranches, juvéniles, petits poissons) et alimentation	Moyenne	Moyen	Moyen
8330-3 Biocénoses des grottes semi-obscurées (Med)	Modérée	Inconnu	Forte	Facès spécifique au site, structurant du milieu, communautés d'invertébrés benthiques scyaphiles (éponges, coraux), réservoir de biodiversité	Moyenne	Moyen	Moyen

Atlas cartographique

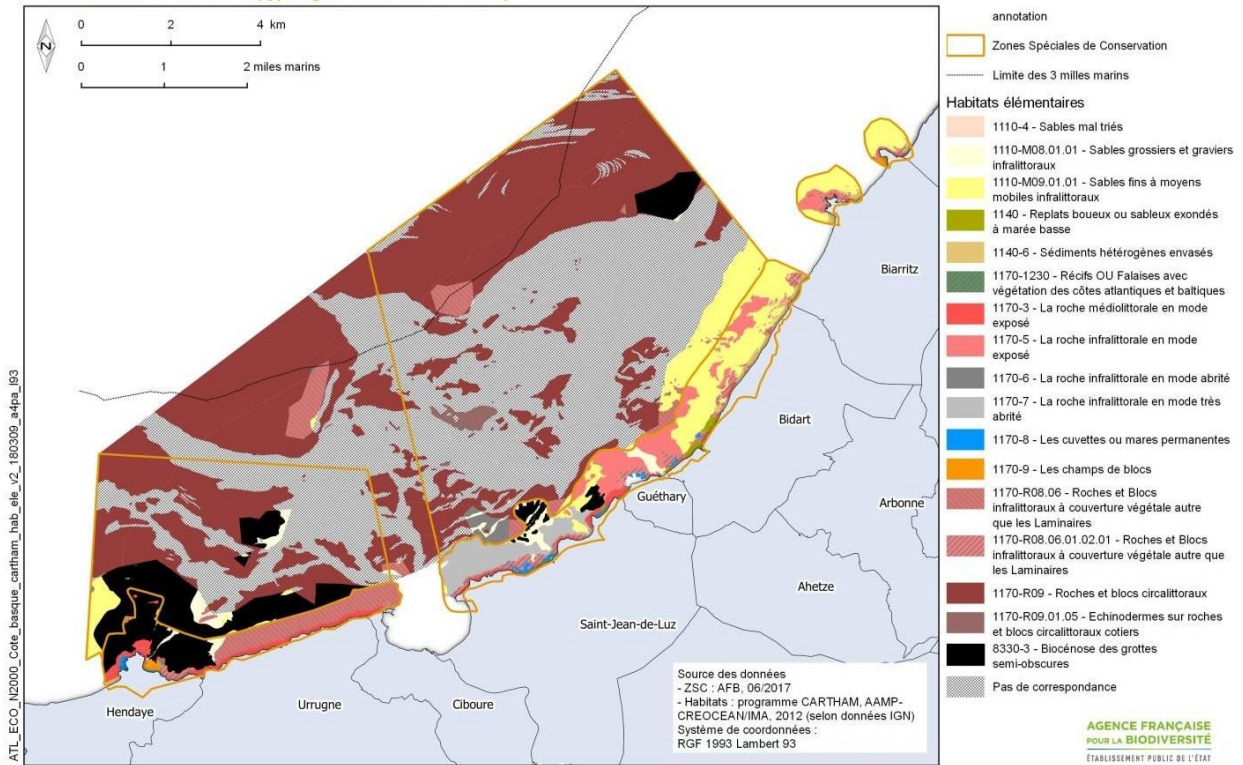
1/ Cartographies des habitats d'intérêt communautaire : CARTHAM 2012



SITES NATURA 2000 DE LA CÔTE BASQUE ET EXTENSION AU LARGE - FALAISE DE SAINT JEAN DE LUZ A BIARRITZ - DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

EDITEE LE : 5/2018

Habitats élémentaires (typologie Cahier d'habitat 2004)

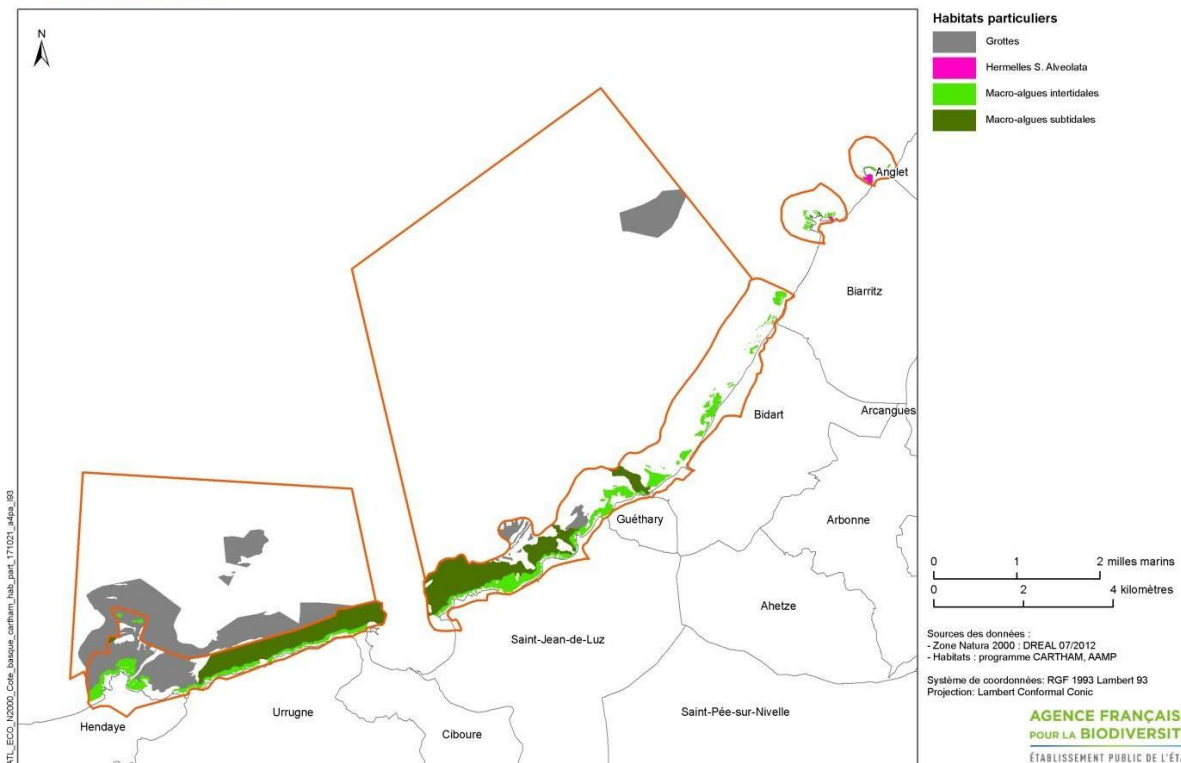


Éditée le : 10/2017

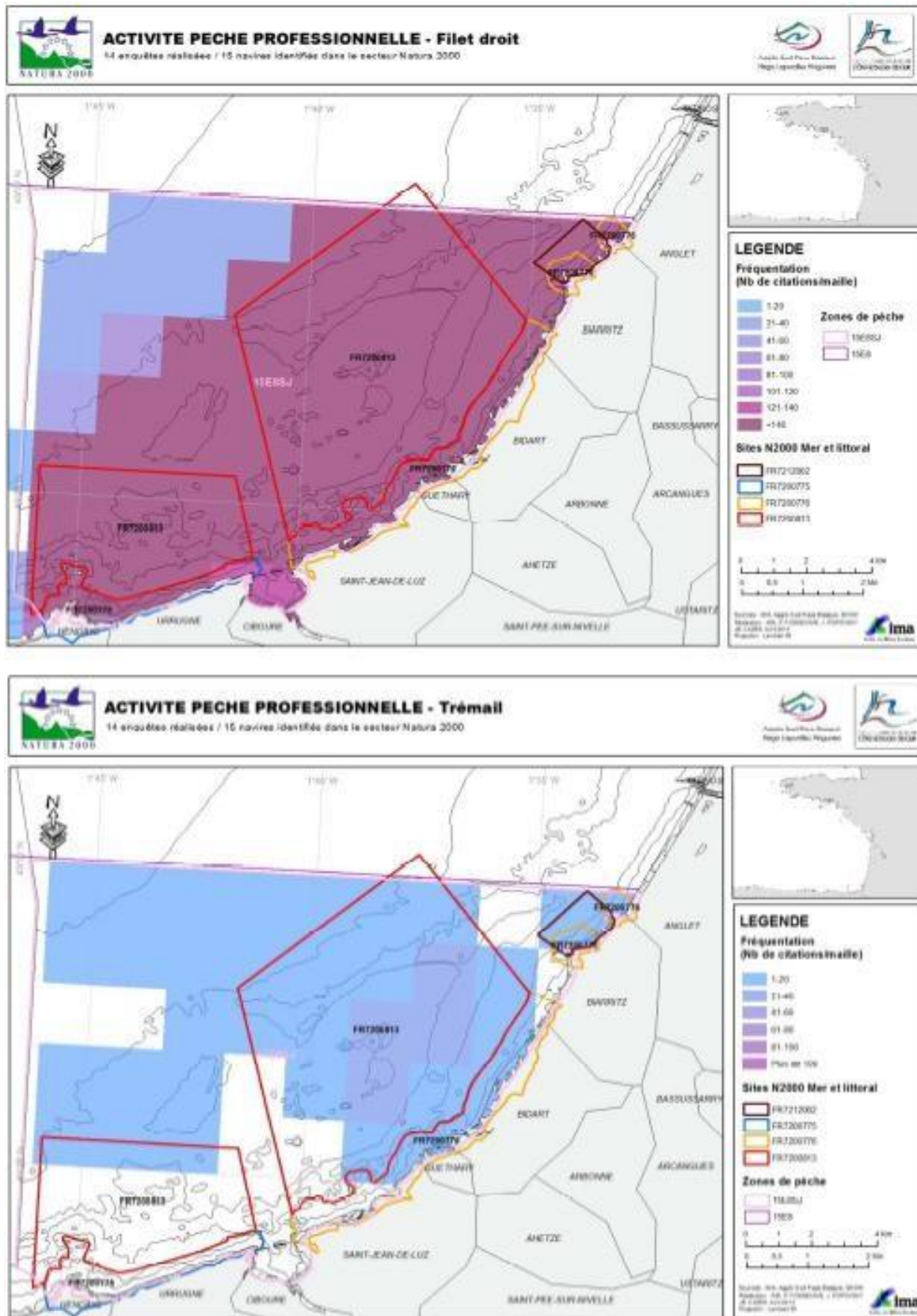


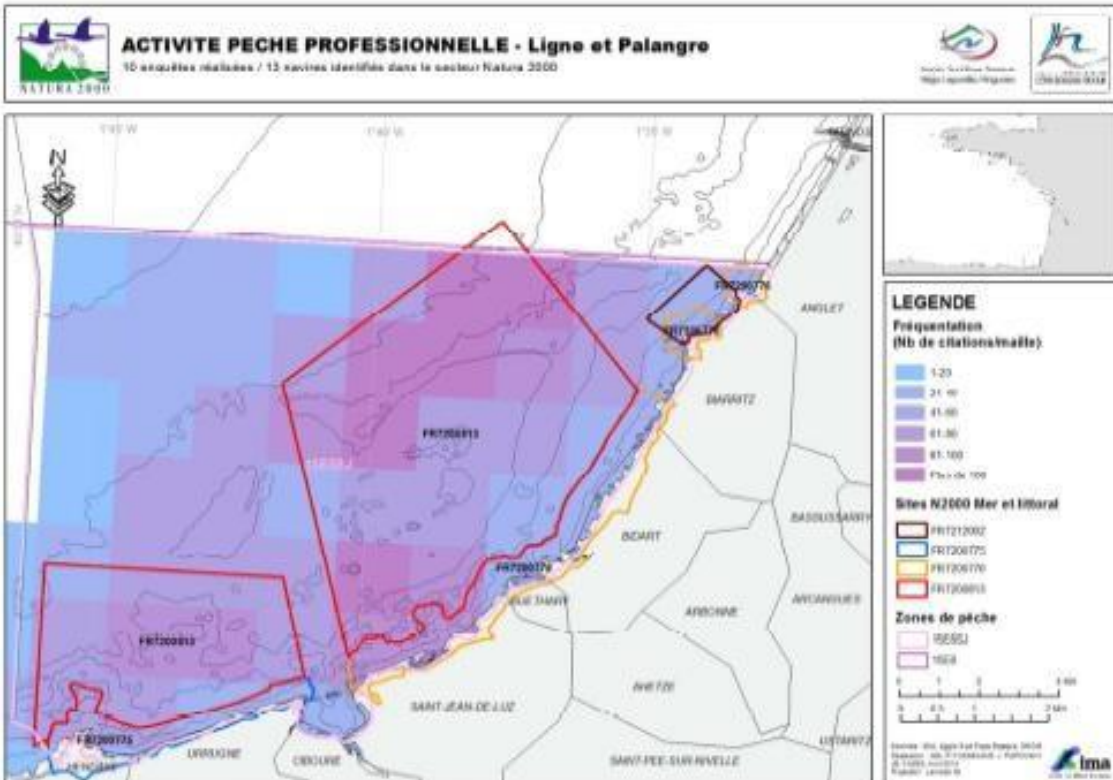
SITE NATURA 2000 : FALAISES DE SAINT-JEAN-DE-LUZ À BIARRITZ / CÔTE BASQUE ROCHEUSE ET EXTENSION AU LARGE / DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

Habitats particuliers



2/ Cartographies des efforts de pêche : Diagnostic socio-économique du DOCOB, janvier 2015





3/ Cartographie des risques de dégradation des habitats (risques non nuls)

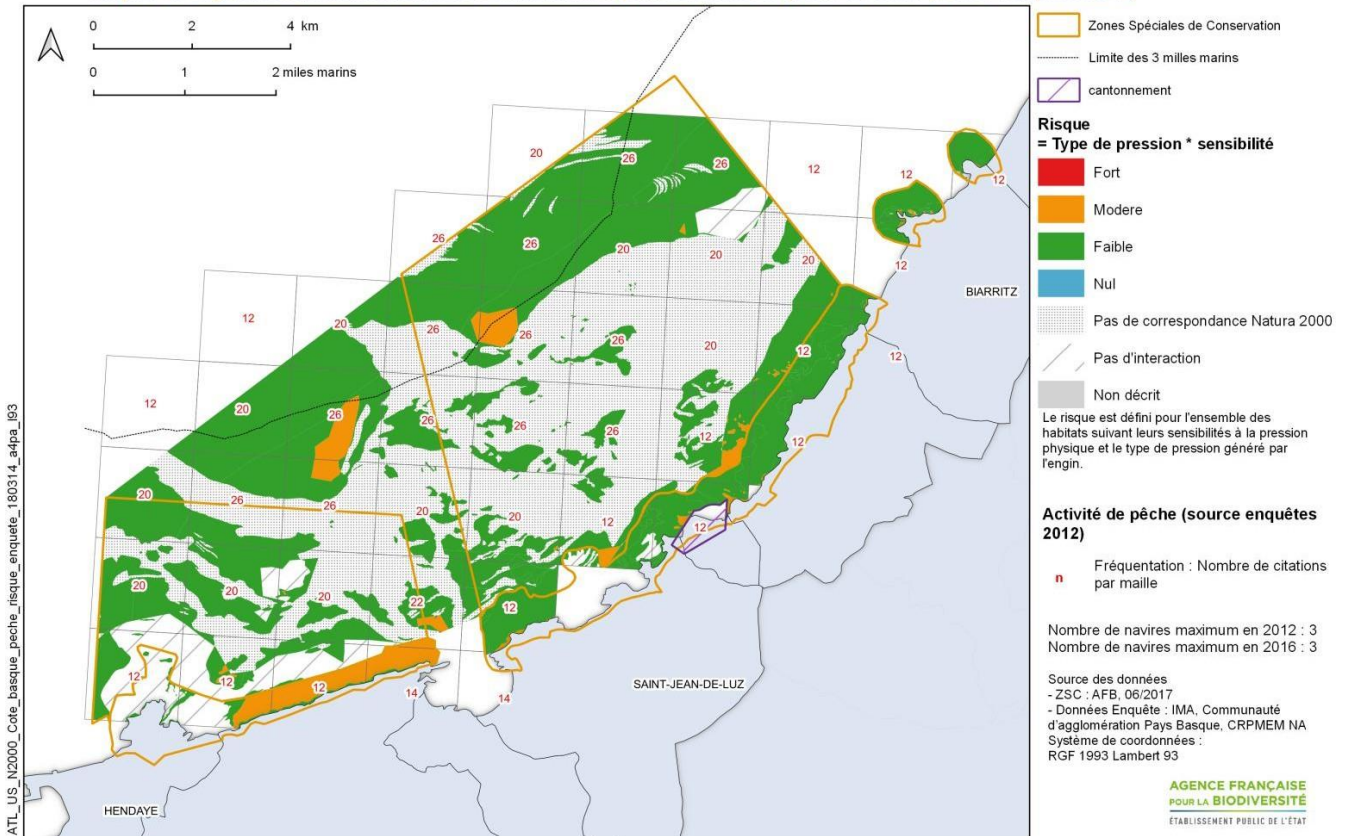


SITES NATURA 2000 DE LA COTE BASQUE ET EXTENSION AU LARGE - FALAISE DE SAINT JEAN DE LUZ A BIARRITZ - DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

EDITEE LE :

4/2018

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au casier (source : enquêtes 2012)



SITES NATURA 2000 DE LA COTE BASQUE ET EXTENSION AU LARGE - FALAISE DE SAINT JEAN DE LUZ A BIARRITZ - DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE

EDITEE LE :

4/2018

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au filet calé de fond (source : enquête 2012)

